

l'an deux mil vingt -six
le deux avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS,
CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-
AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON,
PERIOT, RICHARD

Date de convocation
26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 19

**OBJET : Élection des délégués auprès du SIERC (Syndicat
Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay)**

Avant le vote, Mme la Maire précise à l'Assemblée que le SIERC gère l'eau potable et le forage de Saint-Benoît.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIERC (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay),

Considérant les candidatures de :

- Délégués titulaires : M. François BLANCHET et M. Nicolas PERIOT
- Déléguées suppléantes : Mme Claire CHERET et Mme Céline GIBAUD-AZIZA

À l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

ELIT délégués auprès du SIERC :

- Délégués titulaires : M. François BLANCHET
M. Nicolas PERIOT
- Déléguées suppléantes : Mme Claire CHERET
Mme Céline GIBAUD-AZIZA

CHARGE Mme la Maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires qui procédera à la désignation officielle des délégués.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas MARTELET



Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h08

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20260402-DCH2026_022